

Les cafés à Suzannecourt

1852

Le soir de la fête de S^{te} Croix, le trois mai, les jeunes gens de Thonnance surtout, remplissaient le cabaret de Napoléon BOURLIER. Louis-Jean-Baptiste PASSERAT, adjoint, insulté d'abord assez légèrement par eux, voulut les faire sortir du cabaret sur les onze heures et demie du soir, disant que, d'après les ordonnances du Préfet, tous les cabarets devaient être vidés dès les neuf heures.

On ne voulut pas l'écouter. Il insista ; on refusa de nouveau d'obtempérer à ses ordres ; bien plus, on l'insulta au point qu'il fut obligé de se sauver par le jardin de Napoléon BOURLIER et d'aller chercher du secours auprès des habitants de la rue de Feurniéval¹. Il descendit alors près du puits du cimetière escorté par le garde HUGUENIN, Pierre BELGRAND et quelques autres. Il chercha alors à saisir quelques-uns des tapageurs qui revenaient du cabaret toujours en vociférant. Il voulait savoir les noms de quelques-uns afin de pouvoir verbaliser. Une lutte s'en suivit. Un repris de justice de Thonnance appelé SIMON fut laissé pour mort sur la place et apporté comme tel dans la grange du cabaretier. Mais quelques instants après, il ressuscita et n'avait pas de mal.

Le tapage dura jusqu'à une heure et demie du matin. La gendarmerie arriva dans la matinée du lundi. On verbalisa contre les tapageurs dont trois furent mis en prison. Tout le monde dans cette affaire chercha à mitiger ; surtout le maire Claude Théodore ROZOT, qui, selon son habitude, chercha à se mettre à dos le moins de monde possible, ne voulant pas compromettre sa popularité.

1875



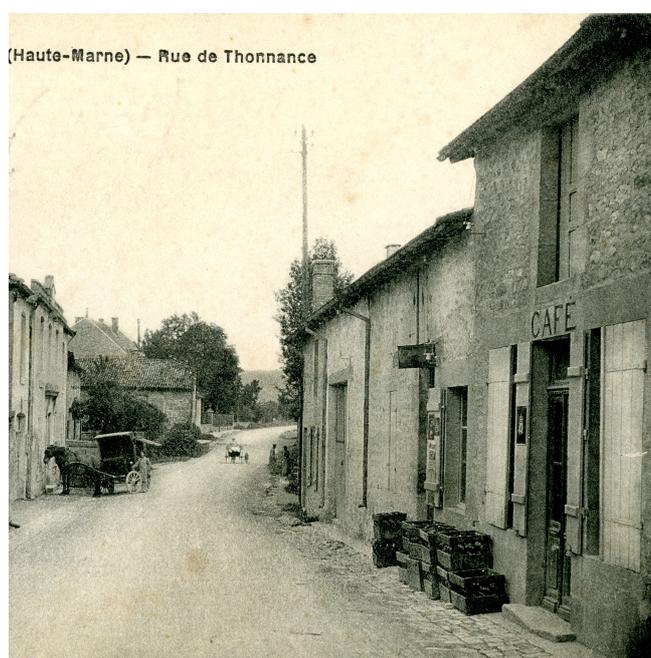
Second café à Suzannecourt. Août. Il y a une quinzaine d'années, il s'est établi sur la place un café avec billard à Suzannecourt. Avant cette époque, dans la localité, il n'y avait point d'établissement de ce genre, sinon une auberge. Et ce n'était pas un mal. Depuis ce temps, on a pu toucher du doigt des désordres dont il a été la cause : folles dépenses, désertion de l'église. Le café ne suffisait plus. Il en fallait encore un autre, un nouveau avec billard, pour attirer, gagner et perdre de plus en plus la jeunesse. Il est installé sur la fin du mois d'août chez Napoléon-Louis BOURLIER, qui depuis longtemps était simple aubergiste. Tout nouveau, tout beau. Avec de pareils engins de démoralisation, Suzannecourt vaudra de moins en moins sous tous les rapports.

1. Frégnéval

1877

Procès fait au cafetier DEMANDRE. 6 mai. Les cafetiers, bien entendu, en enfants du siècle, se réjouissent à l'avance en voyant arriver les fêtes et les noces. Ils escomptent leurs bénéfices. La fête de Suzannecourt ne fut point de rose pour l'un de nos deux cafetiers. L'un demande à notre Maire la permission de tenir ouvert son établissement au-delà de l'heure réglementaire. On accède facilement à sa demande ; rien de mieux. L'autre, Pierre-Louis DEMANDRE, fait aussi sa soumission pour obtenir la même faveur. La permission lui est refusée. Il est autant que l'autre, se dit-il, et veut tenir comme l'autre son café ouvert plus tard que l'heure voulue. Mais mal lui en prit. Aussitôt l'heure ordinaire de fermeture arrivée, les gendarmes se présentent et font un procès à DEMANDRE. Il fut condamné en simple police à 3 francs d'amende. Et de plus, au commencement de juin, sur l'ordre de M. le Préfet, il fut obligé de fermer son établissement et d'effacer les inscriptions de sa maison. Trois mois se passèrent avec un seul café. Toutes choses pesées, grâce à quelques bonnes influences, on jugea enfin qu'il était plus utile d'ouvrir de nouveau le café supprimé et l'établissement de DEMANDRE, en vertu de ce principe : de deux maux il faut choisir le moindre, fut rendu au public le 9 septembre 1877.

1901



Un quatrième café. Novembre 1901. C'est bien là la plaie du moment ! Les églises ne sont plus fréquentées, mais les cabarets se remplissent. Des fêtes et des divertissements ! Comme si la vie devait se passer en ne rien faisant ou en perdant un temps précieux qui doit être utilisé à l'affaire du salut. Les hommes perdent vraiment la tête. Sans être de grands prophètes, les gens pratiques ne pensent pas qu'un ménage, chargé d'immeubles à cultiver, puisse, en tenant cabaret et auberge, faire prospérer avantageusement les héritages que la providence lui a remis entre les mains. Qui vivra verra !

Source :

Registre de paroisse du curé BUDELLOT, Tome I, page 62

Registre de paroisse du curé PIOT, : -Tome II, page 10, pages 32 et 33

-Tome III, page 274